ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Taux d'écrêtement MaPrimeRénov'

Question écrite n° 4836

Texte de la question

M. Xavier Albertini alerte M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur les évolutions prévues pour le dispositif MaPrimeRénov', notamment l'écrêtement pour les ménages modestes. En effet, les nouvelles règles du dispositif ont été publiées au *Journal officiel* du 5 décembre 2024, mais plusieurs ajustements sont encore attendus à ce jour. Un décret devrait prochainement relever le taux d'écrêtement de 80 % à 90 % pour les ménages modestes réalisant des travaux d'ampleur. Plusieurs ménages de sa circonscription l'ont alerté sur l'absence de publication de ce décret, ce qui constitue un frein conséquent à la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser le calendrier de publication de ce décret.

Données clés

Auteur : M. Xavier Albertini
Circonscription : Marne (1re circonscription) - Horizons & Indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4836
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Aménagement du territoire et décentralisation
Ministère attributaire : Logement

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 mars 2025, page 1466